

## Réforme 2023 – Mémo pour entreprises - AFP

	Orfo 2019	Orfo 2023
Fonctionnement général	<p><b>Compétences opérationnelles</b> <b>Domaines de compétences (1 à 6)</b></p> <p style="text-align: center;">           1 2 3 4 5 6         </p>	<p><b>Compétences Opérationnelles (CO)</b></p> <p>Les compétences opérationnelles sont classées par domaines de compétences A, B, C, D, E,</p> <p>Chaque compétence opérationnelle (CO) est numérotée par domaine de compétence et par chiffre, exemple A1, A2, etc...</p> <p>A = 4 compétences - gestion du développement professionnel et personnel            B = 3 compétences – communication clients / fournisseurs            C = 3 compétences - processus            D = 2 compétences – infrastructures et applications            E = 3 compétences – traitement d’informations</p> <p>=&gt; A acquérir au total : 15 compétences</p>
	<p><b>Contrôle de Compétences de l’Entreprise</b> Sur la base des questions du Diagramme de Compétences <b>Points attribués 1 x au 30.04 de la dernière année</b></p>	<p><b>Contrôle de Compétences de l’Entreprise (CCE)</b></p> <p>A la suite du rapport de formation (base : mandats pratiques et grilles de compétences) <b>1x / semestre – 4 notes au total</b></p>
	<p><b>Mandats pratiques des CI : 3 œuvres dont 1 exercice</b></p> <p><b>1 CCCI :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 œuvre au choix / 2</li> <li>• 1 profil de compétences</li> <li>• 1 présentation du profil</li> </ul>	<p><b>Mandats de transferts des CI =&gt; 2 CCCI</b></p> <p>Mandat de transfert 1 Gérer des mandats avec le sens du service CC-CI 1 = 1<sup>ère</sup> année</p> <p>Mandat de transfert 2 Interagir avec des groupes d’intérêt internes et externes CC-CI 2 = 2<sup>ème</sup> année</p>
Technique / pratique	DFP et Konvink Points transmis par l’entreprise à la CIFIC-VD	Konvink Notes dans Konvink

## Réforme 2023 – Mémo pour entreprises - AFP

	Orfo 2019	Orfo 2023
Examens	DC et œuvre au choix pour <b>entretien de qualification – 30'</b>	Travail pratique = <b>Examen oral de 40'</b> étude de cas dirigée, basé sur le dossier de formation en ligne 1 <sup>er</sup> examen en 2025
Organisation en entreprise		<b>40 Mandats Pratiques =&gt; 4 rapports de formation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 25 mandats pratiques la 1<sup>ère</sup> année</li> <li>• 15 mandats pratiques la 2<sup>ème</sup> année</li> </ul> Chaque compétence opérationnelle comprend un ou des mandats pratiques sauf a4 qui est traitée uniquement à l'école professionnelle.

### Processus mandat pratique en entreprise :

Les compétences opérationnelles sont réparties par année scolaire et leur apprentissage se fait en parallèle avec l'école professionnelle

1. Attribution du mandat (par l'entreprise)
2. Mise en œuvre en entreprise, par l'apprenti.e
3. Feed-back du formateur en entreprise

Et chaque semestre, sur la base de la réalisation des mandats pratiques :

4. Auto-évaluation et évaluation du développement des compétences (mandats pratiques et grille des compétences)
5. Entretien de qualification, sur la base du rapport de formation
6. Note d'expérience (document « Contrôle de Compétences de l'Entreprise » - CCE, sera mis à disposition *via* Konvink, box « Salle d'examen »)

Dans l'onglet Portfolio se trouve la box «Boussole des compétences» où sont répertoriés les mandats pratiques ainsi que le matériel pour les rapports de formation.